

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut !



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N°331 DU JEUDI 06 JUINI 2024 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA : 500

FERMETURE DES MÉDIAS

P.3

Un défenseur des droits de l'homme monte au créneau et dénonce



Édito à vue d'Aigle

Le dernier virage du procès du 28 Septembre

Depuis le 28 septembre 2022, le procès des événements tragiques du 28 septembre 2009 se tient au tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la cour d'appel de Conakry. Au box des accusés, onze personnes: Moussa Dadis Camara, Claude Pivi (en fuite), Moussa Tiéghoro Camara, Aboubacar Sidiki Diakité alias Toumba, Marcel Guilavogui, Cécé Raphaël Haba, Blaise Gomou, Paul Mansa Guilavogui, Mamadou Aliou Keita, Abdoulaye Chérif Diaby, Ibrahima Camara dit Kalonzo. ... P.2

JUSTICE

P.4



Des conseillers communaux dissous portent plainte contre le Général Mamadi Doumbouya pour abus de pouvoir

EVÉNEMENTS DU 28 SEPTEMBRE 2009

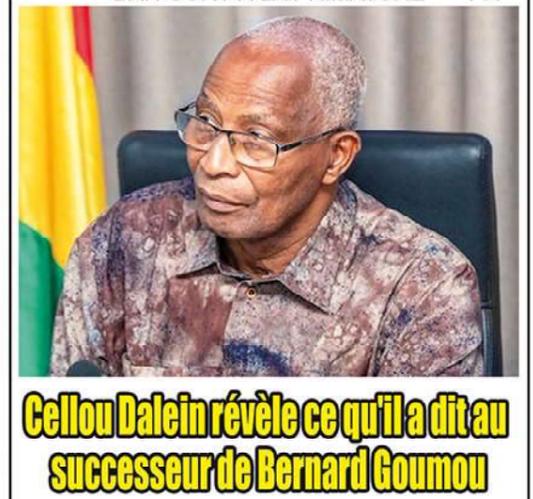
P.2



Me Jean Moussa Sovogui plaide la cause de Moussa Tiéghoro Camara

BAH OURY À LA PRIMATURE

P.4



Cellou Dalein révèle ce qu'il a dit au successeur de Bernard Goumou

FONCTION PUBLIQUE

L'ex-ministre Julien Yombouno fait des révélations

PP.5

JUSTICE

Un avocat victime d'attaque

P.11

RETRAIT DES AGRÉMENTS

Le Mouvement syndical apporte son soutien à Espace, FIM et Djoma

P.6

Édito à vue d'aigle



Le dernier virage du procès du 28 Septembre

Depuis le 28 septembre 2022, le procès des événements tragiques du 28 septembre 2009 se tient au tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la cour d'appel de Conakry. Au box des accusés, onze personnes: Moussa Dadis Camara, Claude Pivi (en fuite), Moussa Tiégboro Camara, Aboubacar Sidiki Diakité alias Toumba, Marcel Guilavogui, Cécé Raphaël Haba, Blaise Gomou, Paul Mansa Guilavogui, Mamadou Aliou Keita, Abdoulaye Chérif Diaby, Ibrahima Camara dit Kalonzo. Chacun de ces accusés est passé à la barre pour donner sa version des faits et se prêter aux questions des différentes parties au procès, à savoir le Ministère public, les avocats de la partie civile et ceux de la défense. Des témoins

ont également été entendus pour permettre au tribunal d'asseoir sa religion.

Après les plaidoiries des parties civiles, l'honneur est revenu au ministère public de faire ses réquisitions. Le procureur Algassimou Diallo a requis de lourdes peines contre Moussa Dadis Camara et ses co-accusés. Il a ainsi demandé au président du tribunal et à ses assesseurs de condamner l'ancien président de la transition CNDD à perpétuité, avec une période de sûreté de 30 ans. Des réquisitions qui, comme il fallait s'y attendre, ont été battues en brèche par les avocats de la défense au cours de leurs plaidoiries. Le dernier mot reviendra donc au président du tribunal et à ses assesseurs pour prononcer le verdict final et situer les accusés sur leur sort judiciaire.

Pour rappel, le 28 septembre 2009, les Forces vives de Guinée ont décidé d'organiser une manifestation pacifique au stade du 28 septembre pour dire tout le mal qu'elles pensaient d'une éventuelle candidature du capitaine Moussa Dadis Camara à la présidentielle. Une manifestation qui a été réprimée dans le sang. Selon l'ONU et les organisations de défense des droits de l'homme, il y aurait eu plus de 150 morts et des dizaines de femmes violées. Les victimes et leurs proches ont attendu 13 ans pour qu'un procès s'ouvre pour juger les présumés auteurs et complices de ces atrocités. Espérons vivement que toute la vérité sera dite dans cette affaire criminelle qui tient en haleine aussi bien les Guinéens que la communauté internationale.

Kéfina Diakité

ACTUALITÉ

EVÈNEMENTS DU 28 SEPTEMBRE 2009

Me Jean Moussa Sovogui plaide la cause de Moussa Tiégboro Camara

Le lundi 03 juin 2024, au procès des événements du 28 septembre 2009, par devant le Tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la Cour d'Appel de Conakry, Me Jean Moussa Sovogui a plaidé la cause de Moussa Tiégboro Camara, ex-secrétaire général à la présidence chargé des Services spéciaux, de la lutte contre la drogue et du crime organisé.



« Si on vous demandait tout à l'heure de rendre votre décision sur siége s'il était le seul poursuivi, je vous connais pour ça, j'en suis convaincu que c'est aujourd'hui qu'il allait regagner sa famille mais il y en a d'autres. Monsieur le président, les infractions poursuivies n'étant pas établies à l'égard du colonel Moussa Tiégboro Camara, il y a lieu de l'acquitter et d'ordonner qu'il soit libéré purement et simplement s'il n'est est retenu ici pour une autre chose » ; a fait observer Me Jean Moussa Sovogui, un des avocats de Moussa Tiégboro Camara.

Et de poursuivre sa plaidoirie en ces termes : « Monsieur le président et messieurs les assesseurs, l'histoire nous jugera tous, avocats, greffiers, magistrats, interprètes et journalistes. Vous avez entre les mains monsieur le

président quelque chose de formidable, l'honneur de la justice et c'est Dieu qui a voulu que vous soyez là. Moi j'ai toujours confiance aux juges (...). J'ai confiance en vous monsieur le président et messieurs les assesseurs. Ne suivez pas ce parquet, je sais que vous exercez le métier le plus beau, vous jugez les hommes en votre âme et conscience. L'honneur de la république et de la justice est entre vos mains, défendez-le monsieur le président! Et vous ne pouvez le défendre qu'en acquittant purement et simplement le colonel Moussa Tiégboro Camara »

Mamadou Oury

L'Aigle Infos

Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018 - Siège : Hamdaye 2 Commune de Ratoma, Sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com - tél. (+224) 621935388

Fondateur & Administrateur Général

Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité, Tél. +224 621935388 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Directeur de Publication

Amadou Sadjo Diallo

Rédacteur en Chef

Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction

Sammuel M'Bemba

Comité de Rédaction

Sammuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement,

Annonces et Pub

Oumar Kabirou Kaba

654 75 56 50

Imprimeur

Arbaba Barry

628463493

Imprimerie

Le Scribe

Distribution

L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page

Mohamed Lamine Camara - 664 57 99 72

Edité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

Lisez le journal numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

INTERVIEW FERMETURE DES MÉDIAS

Un défenseur des droits de l'homme monte au créneau et dénonce

La junte au pouvoir depuis le 05 septembre 2021 a mis fin aux activités de quelques médias jugés hostiles à sa gestion de la transition. Ces médias de grande écoute dans la presse guinéenne ne sont autres que le groupe Fréquence Infos Médias, HADAFO MEDIAS et DJOMA MEDIAS dont les agréments et licences ont été retirés le jour même de la signature de la charte d'autorégulation des médias. Malgré les conséquences que cela engendre dans le quotidien des travailleurs de ces entreprises de presse, les autorités guinéennes restent encore campées sur leur décision. Et à l'allure où vont les choses, elles ne sont pas prêtes à revenir là-dessus.



Me Frédéric Foromo Loua, président de Mêmes Droits pour Tous dénonce la mesure et parle d'un recul de la liberté d'opinion en Guinée. Dans cet entretien avec votre quotidien, cet activiste des droits humains invite la junte à revenir sur sa décision.

L'Aigleinfos : Trois médias privés non des moindres sont fermés depuis environ trois semaines par les autorités militaires. En tant que défenseur des droits de l'homme, comment trouvez-vous cette mesure ?

Me Frédéric Foromo Loua : C'est un recul regrettable et une remise en cause des acquis démocratiques. Nous pensions que la liberté de la presse était désormais consacrée en Guinée et que ce pilier allait pouvoir être renforcé. Donc assister à ces retraits dont les motivations ne sont pas acceptables, véritablement c'est une remise et une situation regrettable. C'est pourquoi nous avons pris un communiqué pour marquer notre opposition à cette orientation qu'ont prise les

autorités.

L'Aigleinfos : Juridiquement, quelles peuvent être les conséquences d'une telle décision impopulaire ?

Me Frédéric Foromo Loua : Ça ne devrait pas fonctionner ainsi, on devrait plutôt appliquer la loi dans le fonctionnement des organes de presse. Si un journaliste ou un organe de presse se rend coupable d'une infraction, je pense que la procédure de règlement de façon légale est prévue. On ne peut pas décider comme ça dans un premier temps brouiller les médias, ensuite procéder à des retraits des licences et le démantèlement des installations. C'est une situation qui nous tombe dessus et véritablement on doit se relever pour dire que ça suffit parce qu'on ne peut pas prétendre construire un Etat de droit et une démocratie en violant les principes qui régissent son fonctionnement.

L'Aigleinfos : Donc il est clair de dire que c'est un acharnement contre la presse en Guinée vu qu'aucune

procédure en la matière n'a été respectée par les autorités avant d'agir ainsi ?

Me Frédéric Foromo Loua : C'est évident, et c'est pourquoi nous n'arrêtons pas de fustiger ce comportement des autorités et leur rappeler leur responsabilité quant au respect des conventions et traités internationaux que la Guinée a librement ratifiés et qui garantissent l'accès du droit à l'information qui font que les citoyens sont de plus en plus informés parce que nous sommes dans une République, et la République par définition c'est la chose qui appartient à tout le monde. De ce point de vue, nous avons un droit de regard sur sa gestion et pouvoir apporter des critiques efficaces et opportunes en rappelant que des informations soient mises au niveau de la population.

L'Aigleinfos : La situation perdure depuis que cette décision a été prise. Qu'allez-vous faire pour son rétablissement ?

Me Frédéric Foromo Loua : Nous allons continuer à dénoncer et dire aux autorités que la direction choisie n'est pas la bonne. Il faut que l'exercice d'une presse libre et indépendante puisse être compatible avec l'effort de refondation. Si on foule aux pieds ces principes garantissant l'expression libre de la presse, je ne sais pas comment on veut rebâtir un Etat de droit en Guinée ?

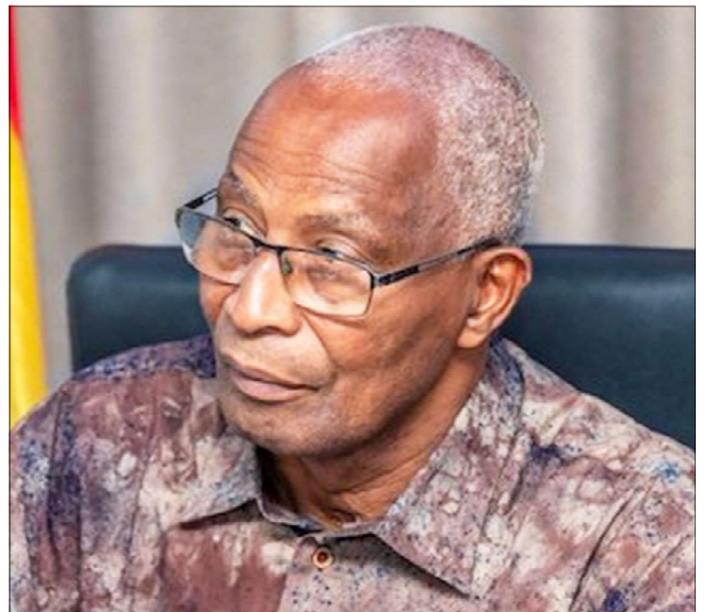
L'Aigleinfos : Merci à vous Me Frédéric Foromo Loua, président de Mêmes Droits pour Tous !

Me Frédéric Foromo Loua : C'était un plaisir !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

BAH OURY À LA PRIMATURE Cellou Dalein révèle ce qu'il a dit au successeur de Bernard Goumou

Le samedi 1er juin, à la faveur d'un meeting qu'il a tenu à Eindhoven (Pays-Bas), Cellou Dalein Diallo, le président de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), a révélé entre autres le contenu de l'échange téléphonique qu'il a eu avec Amadou Oury Bah sous le nom de Bah Oury, suite à la nomination de ce dernier au poste de Premier ministre, chef du Gouvernement par le président de la transition, le général Mamadi Doumbouya.



«Je vais juste vous rappeler qu'avec Bah Oury, on avait un contentieux. Lorsqu'il a été nommé Premier ministre, j'ai voulu qu'il comprenne qu'on n'a pas les yeux rivés sur ce contentieux. Je l'ai appelé pour le féliciter en lui disant je sais qu'il sait ce qu'il y a lieu de faire. On s'était battu ensemble pour la défense des mêmes valeurs. Je lui ai dit que je compte sur lui pour prendre les mesures qui conviennent pour contribuer au triomphe des valeurs qu'on a défendues ensemble. Au parti, on s'est dit qu'on ne va pas juger Bah Oury par rapport à notre contentieux. On ne peut pas aussi juger un homme public par rapport à son passé mais par rapport aux actes qu'il pose, par rapport à la cohérence ou à la conformité de ses actes aux attentes de la population qu'il est censé connaître », a fait savoir l'ancien Premier ministre de feu Lansana Conté. Et d'ajouter: «Aujourd'hui, nous sommes dans cette attente mais déjà,

les premières prises de position qu'il a faites ne nous rassurent pas parce que j'avais dit que la politique ne se définit pas à la primature. C'est qu'on lui reproche, c'est d'appuyer ce qui est décidé en dehors de lui et ce qui ne correspond pas à nos attentes. Parce que, essayer de valider, de justifier le retrait des agréments de la presse, du report sine die des élections pour le retour à l'ordre constitutionnel. Ce n'est pas ce que nous attendons de lui. Pour l'instant, il ne s'en prend pas à l'UFDG mais les prises de position politique ne correspondent pas pour l'instant à nos attentes».

Pour le chef de file de l'UFDG, candidat sérieux à la succession du général Mamadi Doumbouya à la présidence de la République de Guinée, le Premier ministre Bah Oury a encore le temps de rectifier le tir.

Kèfina Diakité

INTERVIEW

JUSTICE

Des conseillers communaux dissous portent plainte contre le Général Mamadi Doumbouya pour abus de pouvoir

C'est une situation très rare pour être soulignée en cette période de transition où le pouvoir en place n'est pas en bon termes avec la plupart des acteurs. Des Conseillers communaux dissous par le CNRD, ont contre-attaqué la décision de la présidence devant la haute juridiction du pays. Ces élus locaux ont exprimé leur ras-le-bol à travers une requête déposée devant la cour suprême. Mamadou Cellou Diallo, ancien président de la commission environnement de la Mairie de Ratoma et membre de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée, l'un des signataires de ce document a expliqué le bien-fondé de cette procédure dans un entretien accordé à votre hebdomadaire.

L'Aigleinfos : Nous apprenons par voie de presse que vous, anciens conseillers communaux, avez saisi la cour suprême contre un décret du président, le Général de corps d'armée, Mamadi Doumbouya. Qu'en est-il ?

Mamadou Cellou Diallo : En effet, comme vous le savez depuis le 27 mars dernier, le président de la transition prenait un acte illégal en dissolvant tous les conseils communaux au profit des délégations spéciales. Puisque nous sommes dans un Etat de droit, nous nous sommes dit qu'il ne fallait pas laisser cela passer. Si un président prend un acte illégal, il va de soi que ceux qui subissent l'acte puissent saisir les juridictions compétentes pour qu'il soit annulé. C'est pourquoi nous avons saisi la cour suprême à travers une requête que nous avons déposée récemment. On ne peut pas dissoudre un conseil communal parce que son mandat est arrivé à échéance, or c'est ce qui est invoqué dans leur décret. La loi dit que lorsque les mandats arrivent à expiration, on organise les élections et on les fait remplacer mais on ne les dissout pas. Un élu est sacré parce qu'il porte la voix des citoyens qui ont confiance en lui.

L'Aigleinfos : Mais dans l'article 80 de la charte de la transition, il est dit clairement qu'un conseil communal peut être dissous même si à l'intérieur de cette charte, les autorités disent encore que la loi sur le code des collectivités reste maintenu. Cela ne devrait pas vous surprendre ?

Mamadou Cellou Diallo : L'article 80 précise dans quelles conditions on doit dissoudre un conseil communal, et ce même article revient pour dire qu'un conseil communal ne peut être dissous



que quand le tiers de ses membres est reconnu de malversations financières mais ici ce n'est pas le cas, aucun membre n'a même été jugé pour être reconnu coupable de délit. On a dit seulement que non, les mandats sont arrivés à terme, il faut dissoudre, ce n'est pas comme ça un Etat de droit.

L'Aigleinfos : La justice guinéenne est ce qu'elle est, et surtout votre requête vise le président de la transition. Pensez-vous que ça va prospérer, votre requête devant la cour suprême ?

Mamadou Cellou Diallo : La justice nous donne la possibilité de la saisir. Et la loi dont la justice a analysé les actes administratifs de toutes les autorités du pays, de les approuver ou de les annuler si elles n'obéissent pas aux règles de l'Etat de droit. Puisque nous estimons que cette dissolution n'est pas conforme à un Etat de droit, nous pensons que la justice dira le droit dans cette affaire-là. Vous avez vu au Sénégal, c'est la justice qui a pratiquement organisé les élections puisque Macky Sall et son camp avaient tout

préparé pour prolonger les élections, donc pour prolonger

son mandat jusqu'en décembre mais la justice a dit niet ; et Macky a été obligé de se soumettre à la décision de la justice. C'est ce que demandons à ces autorités-là. Ils disent qu'ils sont venus pour faire la refondation, mais la refondation commence par le respect de la justice de son pays, par la cessation de la manipulation de la justice de son pays. Donc ici, quand la justice va dire le droit puisque nous sommes sûrs qu'elle le dira, il faut que les autorités de ce pays acceptent la décision que la justice dira et qu'elles acceptent de remettre les conseils communaux à leurs places.

L'Aigleinfos : Qui sont les signataires de cette requête ?

Mamadou Cellou Diallo : Les partis signataires sont :

l'UFDG, l'UFR, RPG, des conseillers des listes indépendantes et d'autres conseillers de l'intérieur du pays. Par exemple à Conakry ici, nous avons des conseillers de Ratoma, Matam, Matoto, Dubréka. C'est compte-tenu du temps qu'on n'a pas pu mentionner le nom de tout le monde sinon, nous avons l'adhésion et l'approbation de l'ensemble des Cmconseils communaux qui ont subi injustement cette injustice.

L'Aigleinfos : Merci à vous Monsieur Mamadou Cellou Diallo, ancien conseiller à la Mairie de Ratoma !

Mamadou Cellou Diallo : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

GUINÉE

L'international Mouctar Diakhaby s'engage dans la lutte contre la migration irrégulière

Le mercredi, 5 juin 2024, Mouctar Diakhaby, le défenseur du Syli national et de la formation espagnole de Valencia C.F était face à la presse guinéenne pour parler de la migration irrégulière. C'était en présence des responsables de la mission de l'OIM Guinée.

Mouctar Diakhaby est désormais l'ambassadeur de bonne volonté de l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM) pour la Guinée, rejoignant ainsi neuf (9) autres ambassadeurs de bonne volonté de l'OIM à travers le monde.

Dans son intervention de circonstance, le chef de l'OIM Guinée a partagé les missions du programme de

l'ambassadeur de bonne volonté de l'OIM. «C'est un programme qui vise à engager les personnes influentes dans la lutte contre la migration irrégulière dans le monde. Il vise à sensibiliser sur les enjeux et les défis de la migration», fera savoir Donghyuk Park.

Quant à Mouctar Diakhaby, il dira: « J'ai choisi de représenter l'OIM et donner ma personne pour pouvoir sensibiliser les jeunes pour une migration régulière. Tout le monde a des rêves, je suis enfant d'immigrés car mes parents sont passés par-là (...) On voit énormément de vidéos de migrants et cela fait mal... Il ne faut pas perdre de vue ses rêves, il faut motiver les jeunes

dans ce sens et voir comment les aider à se construire professionnellement par le biais des académies et des structures sportives. Il faut se former et espérer se retrouver dans des clubs à l'étranger. Ce n'est pas parce que tu vas migrer en occident que tu vas devenir un footballeur professionnel. J'ai vu des gens voyager mais la vie de l'autre côté est très difficile pour eux». À propos de ses rapports avec l'OIM, il a tenu à préciser ceci: «Il n'y a ni un contrat sur une durée ni de prétention salariale entre l'OIM et moi. J'ai tout simplement décidé de consacrer mon énergie à la cause en fonction de mon temps libre»

Mamadou Oury

FONCTION PUBLIQUE

L'ex-ministre Julien Yombouno fait des révélations

Le dimanche dernier, l'ancien ministre du Travail et de la Fonction Publique, Julien Yombouno a pris part à l'assemblée générale de «fouti-lafidi», une initiative qui regroupe journalistes, acteurs sociaux et autres. Il a mis l'occasion à profit pour faire des révélations et répondre à ceux qui l'ont traité de tous les noms d'oiseaux.

« En Guinée, dès que l'intérêt de chacun est touché, on ne peut plus parler de corruption. Je pense qu'il faut que nous sortions en tant que pays, en tant que citoyen de ce cercle infernal (...). Aujourd'hui, si vous le voulez, j'apparais comme le ministre le plus méchant de la planète. Je vous donne juste une anecdote. Le mercredi passé, il y a une dame qui a commenté un de mes posts, pour me dire que moi j'ai été très méchant et que je n'ai aidé personne. D'autres qui ont vu son commentaire ont voulu rapidement le partager sans connaître le fond du problème. Moi je l'ai contactée en off pour lui dire que madame je comprends votre problème. Car, aussitôt après ma nomination, vous m'avez demandé de vous vendre un matricule. Je vous avais dit que je ne peux pas le faire, puisque ni mon éducation, ni ma conscience encore moins la mission qui m'a été accordée par le CNRD et le Président [Mamadi Doumbouya] que je



salue de passage ne me permettent de le faire, parce que le fichier est saturé. Au-delà, la loi est très claire. Vous ne pouvez entrer dans la fonction publique sans passer par le concours. Et donc ma conscience ne me permet pas

de faire cette fraude...Deuxième point, j'ai dit à la dame que vous écrivez dans un français catastrophique. Que même si on distribuait les postes aux passants de la rue, qu'on ne peut vous les donner. J'ai donc

été clair avec elle. Et par la suite, je lui ai posé la question de savoir, puisque moi, en tant qu'ancien ministre, je suis actuellement sans emploi et sans salaire, mais aidez-moi à être le Directeur du Trésor. Elle n'en revenait pas parce

qu'elle a vu que ça c'est impossible. C'est ainsi que je lui ai dit que l'impossible ce n'est pas seulement chez moi, mais c'est aussi chez vous. Le lendemain donc elle est revenue à de meilleurs sentiments et elle m'a écrit gentiment, parce qu'elle a compris qu'il y a des choses qu'on ne peut pas faire. Bref, pour la lutte contre la corruption, respectons simplement les procédures mises en place par l'État. Les textes qui régissent le fonctionnement de notre administration, en privilégiant les systèmes lorsqu'on les met en place. En d'autres termes, la lutte contre la corruption voudrait dire que c'est la lutte contre nous-mêmes. Moi j'ai été privé de tout en tant que ministre pour l'honneur du CNRD et pour l'avenir de ce pays », a confié Julien Yombouno.

Kéfina Diakité

JUSTICE

Le journaliste Mamoudou Babila Keita poursuivi dans deux dossiers

Le procès du journaliste Mamoudou Babila Keita poursuivi par l'ex-ministre de la Justice, Alphonse Charles Wright, pour avoir divulgué des informations concernant la maison centrale s'est ouvert le jeudi 30 mai 2024 au Tribunal de première instance de Mafanco, avant d'être renvoyé au 13 juin prochain.



Le journaliste Mamoudou Babila Keita du groupe Hadafo Médias et directeur de publication du site d'information «Inquisiteur» a maille à partir avec la justice guinéenne. Il est en effet poursuivi par l'ex-ministre de la Justice, Alphonse Charles Wright, pour avoir divulgué des informations concernant la maison centrale. Le procès concernant cette affaire s'est ouvert jeudi 30 mai 2024 au Tribunal de première instance de Mafanco, avant d'être renvoyé au 13 juin prochain. Mais le plaignant devra payer 1 million de francs guinéens comme frais de

consignation. Et il reviendra au mis en cause, le journaliste Mamoudou Babila Keita, de prouver la véracité des résultats des enquêtes qu'il a menées sur la rénovation de la maison centrale de Conakry. Dans lesdites enquêtes, il aurait parlé de corruption au préjudice de l'ex-Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'homme, Alphonse Charles Wright. Le même jour, il était attendu par devant le tribunal de première instance de Kaloum où il est poursuivi par la même personne pour des faits présumés de complicité d'injures, de chantage, de menaces et de harcèlement

moral dans le dossier concernant Marie Louise Wilkinson. Dans cet autre dossier, il est reproché au journaliste Mamoudou Babila Keita d'avoir donné l'occasion à la maîtresse de l'ancien chef du département de la Justice de rendre publics ses propos. Il a été entendu par le doyen des juges d'instruction. Son avocat, Me Sidiki Béréte, soulèvera par la suite des aspects techniques qu'il doit motiver dans une semaine par écrit.

Comme on le voit donc, Mamoudou Babila Keita n'est pas encore au bout de ses ennuis judiciaires.

Kaba Kankoula

Le Mouvement syndical apporte son soutien à Espace, FIM et Djoma

Le vendredi 31 mai, suite au retrait des agréments de certains médias privés, le Syndicat des professionnels de la presse de Guinée (SPPG) a cru devoir saisir la Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNTG) afin d'apporter un soutien sans faille au monde médiatique guinéen. Une déclaration a été faite dans ce sens à la Bourse du Travail à Kaloum, dans la commune du même nom..

«Le mouvement syndical guinéen a suivi avec la plus profonde émotion la décision du gouvernement guinéen, à travers le ministère de l'Information et de la Communication, annoncée le 22 mai 2024, portant sur le retrait des agréments de plusieurs radios et télévisions privées. Cette question est d'autant préoccupante qu'elle reste porteuse de nombreuses conséquences dramatiques aussi bien sur le plan social qu'humanitaire. Aussi, elle porte un coup dur aux droits des citoyens de s'exprimer et d'être informés, ce qui est une violation flagrante et inacceptable de la charte de la transition et des engagements internationaux auxquels la République de Guinée a librement souscrit », peut-on lire dans la déclaration du Mouvement syndical qui ajoute: «Considérant que ce retrait illégal entraîne de facto une suppression d'emplois mettant au chômage près d'un



millier de travailleurs avec tout ce que cela entraîne comme conséquences sur la vie de ces employés et de leurs familles respectives;

-Considérant que cette perte massive d'emplois constitue une autre violation du code du travail de la République de Guinée

-Considérant que ce retrait de

licences est la suite logique de l'acharnement des pouvoirs publics envers les professionnels de la presse privée dans notre pays;

-Considérant que cet acharnement constitue un risque majeur pour la paix et la quiétude sociale;

-Considérant par ailleurs l'engagement du mouvement

syndical à toujours privilégier le dialogue social et la concertation permanente pour la résolution de tout conflit collectif;

-Considérant enfin, la nécessité pour tous les partenaires du monde du travail de respecter et de faire respecter les lois et règlements en vigueur;

Partant de tous ces aspects, le mouvement syndical exige une restitution pure et simple des agréments de ces médias, chose qu'il estime être un abus.

Le mouvement syndical soutient inconditionnellement et sans réserve la lutte légale et légitime du SPPG pour la défense des intérêts moraux et matériels des professionnels de la presse de Guinée. Et exige du gouvernement la restitution pure et simple des agréments et licences aux différents médias affectés en vue d'éviter à notre pays une nouvelle crise sociale aux conséquences imprévisibles».

Reste à savoir maintenant si ce soutien sera suffisant pour amener les autorités de la transition à revenir sur leur décision qui continue de faire couler beaucoup d'encre et de salive dans le pays.

Kaba Kankoula

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Celebration de la 49eme Anniversaire de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au cœur des événements En Republique De Guinée

La cérémonie s'est déroulée le 28 mai 2024, à l'hôtel Primus Kaloum de Conakry, dans une ambiance festive, agrémentée de prestations artistiques et d'allocutions diverses



ABUJA, Nigeria, 4 juin 2024/ — Le Bureau du Représentant Résident de la CEDEAO en Guinée, en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Guinéens Etablis à l'Etranger, a organisé un cocktail dinatoire pour commémorer le 28 mai 1975, date de la création de la CEDEAO à Lagos au Nigeria. Cette cérémonie commémorative a été présidée par le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Guinéens Etablis à l'Etranger, Dr. Morissanda KOUYATE, en compagnie du Représentant Résident de la CEDEAO en Guinée, S.E. Louis Blaise

AKA-BROU, avec la forte présence des membres du Gouvernement de Transition, des Ambassadeurs et des membres du corps diplomatique et consulaire accrédités en Guinée, ainsi que d'autres acteurs de la vie politique guinéenne. La cérémonie s'est déroulée le 28 mai 2024, à l'hôtel Primus Kaloum de Conakry, dans une ambiance festive, agrémentée de prestations artistiques et d'allocutions diverses. Dans son message d'accueil, le Représentant Résident de la CEDEAO a salué l'esprit des pères fondateurs de cette organisation avant de relever les nombreux acquis qui

marquent le quotidien des citoyens des Etats membres. Parlant du message du Ministre des Affaires Etrangères, il a marqué la volonté de la Guinée d'apporter son soutien à cette organisation qui appartient à tous les Etats membres et a souhaité que la CEDEAO soit véritablement, une CEDEAO des peuples, une CEDEAO de paix et de solidarité. *Distribué par APO Group pour Economic Community of West African States (ECOWAS).*

Community of West African States (ECOWAS)

CRIEF

L'affaire ex-DG de la SEG renvoyée au 19 juin prochain

Le président de la chambre du jugement de la Cour de répression des infractions économiques et financières (Crief), Yacouba Conté, a pris la décision de renvoyer au 19 juin prochain les débats dans le procès opposant le parquet spécial à l'ex-directeur général de la société de Guinée (SEG), Mamadou Diouldé Diallo.

Arrêtés depuis avril dernier, les débats dans le procès opposant le parquet spécial à l'ex-directeur général de la société de Guinée (SEG), Mamadou Diouldé Diallo ont été de nouveau renvoyés au 19 juin prochain. Une décision prise par le président de la chambre du jugement de la Cour de répression des infractions économiques et financières (Crief), Yacouba Conté. Pour rappel, Mamadou Diouldé Diallo est poursuivi par le parquet spécial, avec son ex-directeur financier et comptable, Ousmane Kourouma, pour des faits présumés de « faux en écritures publiques, enrichissement illicite et corruption ». Il a été placé sous mandat de dépôt à la maison centrale de Conakry en février 2022, avant de bénéficier d'une



liberté provisoire au mois de mars de la même année. La Crief lui reproche entre autres d'avoir émis certains bons de commande sans pouvoir les

justifier. Dont les montants sont : 37 millions 500 milles GNF à titre de loyer de l'agence de la SEG sans aucun contrat préalable, 24 millions 200 mille

GNF pour le remboursement des objets qui seraient perdus lors des événements du 05 septembre 2021 au palais

Sékhoutouréya, la somme d'1 milliard 20 millions 590 000 GNF qui aurait été payée aux établissements Issa Doumbouya à titre de remboursement sans autres précisions de l'objet dudit remboursement, la somme de 550 millions 740 milles GNF au compte de la société Condé et frères Sarl sans autres précisions, la somme d'1 milliard 028 millions 195 000 GNF à la société EDIMAF SARLU sans autres précisions et la somme d'1 milliard 11 millions 36 000 GNF également payés à la société EDIMAF Sarlu.

Comme l'ancien DG de la SEG, d'autres dignitaires du régime déchu sont également poursuivis par la même juridiction pour les mêmes faits.

Kaba Kankoula

ASSAINISSEMENT

Cet acte des femmes de la cité Enco 5 qui impressionne le président de la délégation spéciale de Matoto

La journée d'assainissement a eu lieu le samedi, 1er juin 2024 à Conakry. Cette initiative présidentielle vise à débarrasser des quartiers et lieux publics de l'insalubrité pour donner une belle image aux villes.

Dans la commune de Matoto, c'est le président de la délégation spéciale de cette juridiction qui a piloté les opérations. En compagnie du chef du cabinet du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, chargé de la récupération des domaines spoliés de l'Etat, Moussa Diallo a ciblé deux principaux points critiques de son ressort pour redorer leur image. Il s'agit du marché de la cité Enco 5 et le carrefour gasoil, dans le quartier Sangoyah.

Habillé en gilet jaune floqué commune de Matoto, le premier responsable de cette commune et sa suite, ont fait le tour de quelques zones de sa juridiction pour prendre part à la journée d'assainissement. Au carrefour gasoil, un endroit situé entre le marché de Matoto et le rond-point de Sangoyah, se trouvaient des tas d'ordures bloquant le passage des

véhicules. Cette zone en pleine capitale, était désagréable ces derniers temps à cause des odeurs qui proviennent de ces déchets. Avec deux camions benne et deux Caterpillar, ce lieu a été dégagé ainsi pour redorer l'image. La question de la santé, est celle qui préoccupe davantage, ce responsable.

« Je salue l'initiative de l'assainissement parce que nous voyons ce que ça apporte sur la vie des guinéens au niveau de la capitale. L'engouement qui est là ici au carrefour gasoil, c'est pour dire que les populations de Matoto en particulier et celles de Conakry en général sont prêtes à accompagner le président dans ses œuvres. Donc pour moi, ce n'est qu'une chose normale, on ne peut pas vivre dans la saleté. Ces journées d'assainissement sont les bienvenues dans la vie quotidienne des Guinéens »,

a salué Moussa Diallo.

À la cité Enco 5, malgré l'installation des murets dans ce centre de négoce, des femmes vendeuses de condiments et autres articles comme des ustensiles de cuisines, risquent (sanitaire et accidentels) souvent leur vie à cet endroit à la recherche du pain quotidien. Depuis son installation, le président de la délégation spéciale de Matoto réfléchit sur cette question, et serait en train de voir comment les faire partir de ces lieux sans créer des tensions.

Cette démarche passe par la salubrité de leur centre d'affaire. Ces femmes, sur invitation de leur premier responsable, ont pris le devant de faire la toilette de leur marché bien avant même le jour indiqué par les autorités. Un acte salué par le président de la délégation spéciale de leur commune.

« Depuis 06H je suis sur pieds et vous voyez que ces femmes sont réellement impliquées. Et c'est un programme qui était préétabli, ce n'est pas aujourd'hui qu'elles ont nettoyé c'est depuis hier. Dans ma commune on est en avance quand on dit que c'est demain, nous on commence aujourd'hui. C'est ce qui fait que tout ce qui était comme déchet a été ramassé, mis dans la poubelle et transporté », s'est-il réjoui.

Le chef du cabinet du ministère de l'Habitat, de l'Aménagement du Territoire, chargé de la récupération des domaines spoliés de l'Etat a représenté son département

dans la commune de Matoto. Mohamed Lamine Bangoura est impressionné par l'adhésion des citoyens de cette zone.

« On n'est pas seulement autorité, quand il y a un travail, on est présent aussi sur le terrain. Ce que j'ai vu c'est un très bon exemple parce que la population veut nous dire qu'elle veut la santé, la salubrité et nous on est d'accord. En tant que technicien, nous allons continuer à les accompagner à assainir leur quartier. La commune de Matoto doit être la meilleure de Conakry, et elle doit être assainie surtout avec l'arrivée des grandes pluies », a mentionné ce cadre.

Samuel Demba. D

*Lire L'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu*

RPG ARC-EN-CIEL

Ce que Marc Yombouno pense de la gestion du CNRD

Le samedi 1er juin 2024, le RPG Arc-en-ciel (ancien parti au pouvoir) a tenu son assemblée générale hebdomadaire à son siège national à Gbessia.

Dans son intervention de circonstance, Marc Yombouno, membre du bureau politique national et ancien ministre du Commerce a peint en noir la gestion du CNRD, au triple plan social, économique et politique.



Parlant de l'axe social, il dira ceci : « Nous sommes tous des citoyens, est-ce qu'il y a un bon vivre ensemble? Est-ce qu'on peut parler du bon vivre ensemble où les principaux acteurs politiques sont écartés de la discussion de la chose politique? Est-ce qu'on peut parler du bon vivre ensemble où les dignitaires qui ont servi le pays loyalement croupissent en prison il y a de cela plus de 2 ans, sans preuve, ni jugement? Donc cet axe de sa mission jugeons-en».

Pour ce qui est de l'axe économique, Marc Yombouno a pointé les conditions précaires dans lesquelles vivent les Guinéens actuellement. « Ça fait maintenant deux (2) ans, est-ce que le citoyen guinéen vit bien? Par rapport au temps d'Alpha Condé, prenons certaines conditions de vie, l'électricité, l'Internet, la presse, les prix, qu'est-ce qui

était meilleur? C'est hier. Donc cet axe en le jugeant, le résultat est presque négatif», a-t-il fait remarquer.

L'ancien ministre d'Alpha Condé n'a pas manqué aussi de jeter un regard critique sur le volet politique de la gouvernance CNRD. Il a rappelé qu'il avait été demandé de bâtir un État de droit à travers la mise en place des institutions fortes avec la justice comme boussole pour tous les citoyens. « Où en sommes-nous? Est-ce que la boussole tient? Quand les décisions de justice ne sont pas rendues. Quand certaines sont rendues, on refuse de les exécuter. La CEDEAO même demande de libérer Kassory et ses compagnons. Certaines juridictions de la CRIEF demandent de libérer les Kassory, mais quelqu'un dit non. Est-ce qu'il y a la justice pour tous les citoyens? Il n'y en a pas», a-t-il martelé.

Kèfina Diakité



ACTUALITÉ

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

La ministre Aminata Kaba lance les premières épreuves à ENPT de Kipé

Le coup d'envoi des examens de sortie des écoles techniques et professionnelles a été donné le lundi, 03 juin 2024 sur toute l'étendue du territoire national. Ils sont plus de 300 mille candidates et candidats à affronter cet examen. C'est la Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi qui a présidé la cérémonie de lancement des premières épreuves à l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications de Kipé, dans la commune de Ratoma.

Après neuf mois de cours, l'heure est aux évaluations finales. Les consignes sont claires. Aucune fraude ne sera pas tolérée. Ces instructions de la hiérarchie seront appliquées à la lettre dans le centre de l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications de Kipé. À l'entrée du centre, les candidats ont été soumis à une fouille systématique.

« Comme d'habitude, la rigueur est de mise. Nous avons dit à tous les candidats de ne pas porter des téléphones sur eux, ce qui est d'ailleurs le premier interdit pour accéder. Ensuite le contrôle est très systématique à l'entrée, tous les candidats ont été fouillés et personne ne porte un document. Cela ne va pas nous empêcher de sillonner les salles pendant toute la journée durant les épreuves. On doit leur donner la chance de bien concourir pour que les meilleurs gagnent. Le lancement a eu lieu à l'heure indiquée. Bien entendu, il y a eu un léger retard à cause du fait qu'il y a beaucoup de candidats, à cause des officiels qui devraient être là aussi. On a accusé cinq minutes de retard. Cela ne remet pas en cause le lancement des épreuves. Tout s'est bien passé, et les candidats sont installés dans les salles », s'est réjoui, Fabaly Leno, le délégué de l'Ecole Nationale des Postes et Télécommunications de Kipé.

Des centaines de candidats venus de deux écoles professionnelles de la capitale composent dans cet établissement public, ajoute le délégué. Fabaly Leno.

« Dans ce centre il y a quatre-vingt-neuf candidats dont deux-cent vingt filles. Ils sont venus de deux écoles : École nationale des postes et télécommunications et le centre national de formation en



hôtellerie et du tourisme », a-t-il ajouté.

Dans ce centre, c'est la cheffe du département de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, en compagnie du président de la délégation spéciale de Ratoma, qui a procédé au lancement des premières épreuves de ces examens de sortie dans ce centre. Aminata Kaba a réitéré l'importance qu'accorde le gouvernement à la qualification de la formation technique et professionnelle, avant d'ajouter que toutes les dispositions ont été prises pour le bon déroulement des épreuves.

« Il est important de savoir que comme chaque année nous voulons des examens sans tâche, zéro éliminé, zéro fraude et qu'ils se déroulent dans de très bonnes conditions. Il faut comprendre que le chef de l'Etat a dans sa vision l'excellence et cela passe par le travail. Il est important que nous puissions continuer dans cette lancée pour redorer le blason de l'enseignement technique

et donner de l'espoir aux jeunes guinéens qui ont besoin d'être employés ou auto-employés. Ils sont répartis dans plus de 60 centres à travers le pays. Nous sommes à ENTP de Kipé pour lancer les épreuves théoriques et mathématiques. Avant de lancer les épreuves, nous nous sommes rassurés que tous les candidats sont installés dans les salles, les surveillants sont au complet ; les dispositifs sanitaires et de sécurité en place et que tout se passe dans les meilleures conditions pour une prise en charge des cas de maladie », a lancé la Ministre.

Avant d'ajouter : « ces examens se dérouleront pour une semaine pour la partie théorique et la pratique commencera dans la semaine d'après ». Plus de 300 mille candidats venus des écoles techniques et professionnelles affrontent cette année ces examens nationaux. Ils sont répartis dans plus de soixante centres à travers le pays.

Samuel Demba. D

PROCHAIN CONGRÈS DE L'UFDG

Dr Fodé Oussou Fofana apporte des précisions

Dans une interview accordée à nos confrères d'Africaguinee.com, Dr Fodé Oussou Fofana, un des vice-présidents de cette formation politique, a donné des précisions sur le prochain congrès de l'UFDG attendu avec impatience par les cadres et militants.



Le prochain congrès de l'UFDG, le parti dirigé par Cellou Dalein Diallo, devrait se tenir entre juin et juillet 2024 à Conakry en présence de tous les

congressistes, apprend-on. Dans une interview accordée à nos confrères d'Africaguinee.com, Dr Fodé Oussou Fofana, un des vice-présidents de cette formation

politique, a donné des précisions sur ledit congrès attendu avec impatience par les cadres et militants.

«Par rapport au Congrès, je pense que nous sommes très avancés, le renouvellement des instances à la base se fait de façon démocratique. De l'intérieur tout comme à l'extérieur. Quand je prends Conakry, tous les jours nous sommes en train de valider des bureaux pour préparer le congrès national qui va se tenir entre les mois de juin et de juillet. Nous sommes très avancés et nous sommes très contents de ce qui se passe sur le terrain et de l'engouement. Cela se fait dans la plus grande transparence avec la plus grande démocratie. Les gens sont motivés, des candidatures se font partout. Donc, c'est vraiment une satisfaction totale et je suis convaincu que d'ici la fin du mois de juin on aura déjà fini avec la mise en place de toutes les structures. Nous

aurons ainsi des congressistes qui ont la légitimité parce qu'il faut refaire de la base au sommet.

Nous avons des comités de base qui ont validé les sections et les sections se retrouvent pour valider les bureaux fédéraux. Donc, on est en train de renouveler toutes les structures du parti pour qu'elles aient des mandats dignes de les représenter. Comme vous le savez, l'UFDG est le parti le plus représenté à l'international. Nous sommes implantés un peu partout et nous sommes organisés en coordination. Il y a la coordination Europe, la coordination Amériques, la coordination Afrique. Toutes ces structures sont en train d'être mises en place. Et dans ces jours-ci le Président Cellou sera en Hollande pour animer une conférence. Cellou Baldé était récemment en Allemagne et en Belgique. Au moment où je vous parle, il y a une délégation de la Direction

Nationale du parti qui suit les congrès au Sénégal. La Côte d'Ivoire a déjà fini. Nous sommes à ce niveau satisfaits de la motivation de nos militants. Nous allons organiser un congrès comme on a l'habitude de le faire», a-t-il fait savoir.

À la question de savoir si la campagne lancée parallèlement par les partisans de l'actuel ministre porte-parole du gouvernement, Ousmane Gaoual Diallo, ne comporte pas des risques d'incidents, Dr Fodé Oussou Fofana a répondu en ces termes: «Je ne suis pas concerné par ça et je sais que l'UFDG est un parti bien installé qui a également toutes ses structures. Nous allons préparer et faire notre congrès, le reste ne m'intéresse pas. Pour moi tout ça c'est une façon pour amuser la galerie. On ne peut pas empêcher quelqu'un de rêver...»

Kéfina Diakité

BURKINA FASO

Grève des avocats après l'incarcération d'un de leurs confrères

Les avocats au Burkina Faso ont entamé mardi une grève paralysant de nombreux tribunaux, pour exiger le respect de la procédure pénale et des décisions de justice, après l'incarcération d'un de leurs confrères et figure de la société civile, a constaté un journaliste de l'AFP.

Les avocats burkinabè ont déserté les tribunaux de Ouagadougou, où certaines audiences n'ont pu se tenir. « C'est presque l'ensemble des juridictions qui sont paralysées », a déclaré à l'AFP un greffier du tribunal de grande instance de Ouagadougou, ayant requis l'anonymat.

« Le Conseil de l'ordre » des avocats a « décidé de l'arrêt de travail par tous les avocats du Burkina Faso » du « mardi 4 juin au samedi 8 juin inclus, sur toute l'étendue du territoire national », avait annoncé lundi le bâtonnier Siaka Niamba dans un communiqué.

« Les avocats devront, au cours de cette période, s'abstenir d'occuper ou de participer aux audiences devant toutes les juridictions sans exception », selon le bâtonnier.

Il s'agit notamment « d'interpeller les autorités sur le

respect des règles régissant la procédure pénale au Burkina Faso à l'égard de toute personne mise en cause » et sur « le respect et l'exécution des décisions de justice par l'Etat », a écrit M. Niamba, ajoutant: « Sans ces impératifs, notre mission et celles de l'Etat de droit sont vaines ».

Cette grève se tient après l'incarcération jeudi de Me Guy Hervé Kam à la Maison d'arrêt et de correction des armées (MACA), arrêté fin janvier, libéré mercredi, puis immédiatement interpellé de nouveau à Ouagadougou.

Le 7 mars, un tribunal avait ordonné sa libération immédiate. Une décision confirmée en appel le 23 avril. Me Kam est poursuivi pour « complot contre la sûreté de l'état » et « association de malfaiteurs », selon ses avocats et le parquet militaire. Sa défense rapporte qu'il est



accusé d'avoir, avec d'autres, « ourdi un complot pour tenter de renverser le régime » militaire « en place » et s'être « organisé pour attenter à la vie de certaines autorités ». Des accusations jugées « ridicules » par le collectif des avocats de Me Kam. Ils ont,

ainsi qu'Amnesty international, exigé sa libération.

Guy Hervé Kam est notamment co-fondateur du Balai citoyen qui avait joué un rôle capital dans la chute du régime de Blaise Compaoré en 2014.

Plusieurs cas d'enlèvements

de personnalités considérées comme hostiles au régime militaire, au pouvoir depuis un coup d'Etat en septembre 2022 et dirigé par le capitaine Ibrahim Traoré, ont été rapportés ces derniers mois à Ouagadougou.

AFP

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT 2024

La déclaration de la ministre Djami Diallo

A l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement célébrée le 5 juin, la ministre de l'Environnement et du Développement durable, Djami Diallo a fait une déclaration dont nous vous proposons l'intégralité.

«Le 5 juin de chaque année, est célébrée la Journée Mondiale de l'Environnement, et ce, depuis plus de quatre décennies, sous les auspices des Nations Unies, pour rappeler à la conscience des différents Etats, l'importance de la protection de l'environnement pour le bien-être des populations.

La Journée Mondiale de l'Environnement, pour cette année 2024, a pour thème « **La restauration des terres, la désertification et la résilience à la sécheresse** ». Cette célébration placée sous le slogan « **Nos Terres** », vise à mettre en exergue la nécessité d'agir pour la terre en vue d'une meilleure offre de services écosystémiques au bénéfice de l'homme, car le bien-être et la prospérité des générations actuelles et futures dépendent de la richesse de ce bien commun, **Notre Terre**.

Pour les gouvernements, les industriels, les communautés, les collectivités, la société civile et les citoyens, il s'agit de promouvoir les actions et les technologies vertes visant à restaurer, sauvegarder et protéger les terres dégradées et d'améliorer la qualité des services écologiques, socioéconomiques et culturels associés.

Mesdames et Messieurs,

Nous devons nous demander dès maintenant : **Quel est l'état de nos terres en Guinée et que pouvons-nous faire ensemble pour préserver ou restaurer leurs potentiels biologiques, productifs et économiques qui se dégradent sous l'effet des activités humaines et du réchauffement climatique ?**

Une étude réalisée en 2022 a montré qu'en Guinée, 2 056 Km² de terres se sont dégradées



de 2000 à 2015, soit un taux de dégradation de près de 1% du territoire national. Le réseau hydrographique, qui ne comprend pas moins de 1162 cours d'eau regroupés en 23 bassins versants dont 14 internationaux, est également affecté sous l'effet conjugué des pressions anthropiques et du changement climatique. Les débits de ces cours d'eau pourraient connaître des réductions de 50% en moyenne quotidienne à l'horizon 2100.

Au cours de ma récente mission à l'intérieur du pays, j'ai traversé à pied le fleuve Niger à Faranah et la rivière Milo à Kankan. J'ai été particulièrement frappée et attristée par l'importance des pressions sur nos forêts et par le nombre de sacs de charbon de bois ou de bois coupés au bord des routes.

L'état de nos cours d'eau dans les zones d'orpaillage est également alarmant.

Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement à travers mon département n'est pas indifférent face à cette situation.

En effet, la Guinée s'est fixée pour ambition d'ici 2030, à restaurer 375 000 ha, soit 55% de la superficie des terres dégradées et de limiter à 1%, soit 238 440 ha, la perte des terres non dégradées. Pour atteindre

la Neutralité de Dégradation des Terres et accroître de 1,5% (soit 150 000 ha) la superficie des forêts, nous mettons en œuvre des programmes de reboisement national à hauteur de 10 000 ha par an. Ces programmes seront recentrés dorénavant sur la restauration des têtes de sources et des berges des cours d'eau. Nous assurerons la promotion d'une gestion durable des surfaces reboisées et restaurées en préservant les forêts classées et les aires protégées.

Concernant l'exploitation forestière, nous avons annoncé la suspension de la coupe et du transport du bois sur toute l'étendue du territoire national à compter de ce jour symbolique, le 05 juin 2024.

De plus, dans une démarche collaborative avec le secteur minier, l'administration du territoire et la justice, le Gouvernement a pris des dispositions pour l'encadrement de l'orpaillage dans les prochains mois, favorisant ainsi la réduction des pressions sur les forêts, les terres et les cours d'eau.

La déclaration conjointe de la Guinée avec les organisations sous-régionales et internationales, dont la CEDEAO, l'ONU-SAHEL et la FAO, sur la nécessité de

préservier le Massif du Fouta Djallon, montre par ailleurs notre engagement avec la communauté internationale pour la préservation des terres.

Mesdames et Messieurs,

La République de Guinée fêtera le 17 juin prochain, la Journée internationale de lutte contre la désertification et la dégradation des terres. Nous comptons mettre cette occasion à profit pour évaluer les niveaux de mise en œuvre et les impacts des programmes et stratégies élaborés dans le cadre de l'implémentation de la Convention afférente à cette problématique dans notre pays. Il s'agit notamment :

- du Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification.

- du Programme de Définition des Cibles nationales de la Neutralité de Dégradation des Terres.

Mesdames et Messieurs,

Les actions de prévention doivent contribuer à réduire l'exposition de la population en agissant de manière durable et à grande échelle sur les causes de la

dégradation des terres. Chacun est concerné, au niveau individuel, professionnel ou collectif.

Il est donc important et opportun de saluer les actions de l'Etat, avec à sa tête le Président de la République, **le Général de Corps d'armée Mamadi DOUMBOUYA**, accompagné par le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement, M. Amadou Oury BAH**, qui mettent en œuvre sans relâche les engagements de notre pays vis-à-vis de la communauté internationale en matière de préservation et de sauvegarde de l'Environnement.

Mesdames, Messieurs,

Notre planète est bien en danger. Les chiffres sont alarmants, mais des solutions pour renverser la tendance existent et sont à notre portée. Il est donc temps d'agir.

Ensemble, engageons-nous, dans un élan de solidarité, pour préserver notre pays et notre planète. Je vous invite donc à une prise de conscience collective pour un changement de comportement en vue d'inverser les tendances de dégradation et promouvoir le bien-être collectif et le Vivre ensemble dans notre Chère Guinée.

Je souhaite à toutes et à tous une belle célébration de la journée mondiale de l'environnement.

Vive la République de Guinée !

Vive la coopération internationale !

Je vous remercie», a déclaré la ministre Djami Diallo

Mamadou Oury



Un avocat victime d'attaque à son domicile à Kobaya

C'est une pratique devenue courante ces derniers temps à Conakry. Après l'écrivain Tierno Monémbo, un avocat vient d'être victime d'une visite des personnes indésirables à son domicile. Il s'agit de Maître Thierno Souleymane Baldé, l'avocat des victimes de répression du régime Condé.



L'acte s'est produit mardi, 04 juin 2024 à son domicile de Kobaya.

"Je vous informe qu'une douzaine de policiers ont fait une descente chez moi aujourd'hui, mardi 4 juin, vers

17: 00 à Kobaya marché. D'après les voisins, il s'agit d'un pick-up de la CMIS accompagné d'une voiture BMW de couleur cendre.

Ils ont frappé à la porte mais la femme de ménage a refusé

d'ouvrir la porte. Ils ont escaladé la porte principale et se sont introduits dans la cour. Ils ont fouillé partout et ont cassé une des fenêtres de l'annexe où il y a beaucoup d'effets. Ils ont essayé de casser les portes métalliques mais en vain. Heureusement que les chiens étaient enfermés. Autrement, je suis certain qu'ils les auraient liquidés avant de pouvoir s'introduire dans l'enceinte de la cour.

Ils sont restés une trentaine de minutes avant de repartir.

Dès que j'ai été informé de leur présence, je me suis immédiatement dirigé vers la maison mais ils sont partis avant que j'arrive chez moi.

J'ai informé le Procureur de la république qui n'était pas au courant de cette descente. De même, j'ai informé le Directeur régional de la police qui, non plus, n'était pas informé.

J'ai contacté les commissariats de Sonfonia et de Nongo mais ils ne sont pas informés non plus.

J'ai contacté certains CMIS, notamment celui d'Enco5 mais ils affirment qu'ils ne sont pas informés.

J'ai décidé de porter une plainte contre x pour violation de domicile et destruction de biens privés auprès du Tribunal de Dixinn dès ce mercredi.

J'ai décidé aussi de saisir le Directeur national de la police avec une copie au Ministre de la Sécurité ainsi que le parquet général et le Conseil de l'ordre des avocats qui est déjà informé.

Je vais adresser des lettres à toutes les autorités à tous les niveaux afin d'éviter que quelque chose m'arrive et que le gouvernement affirme n'être pas au courant.

Je suis prêt à me présenter à n'importe quelle autorité et à

n'importe quel moment. Il suffit juste que je sois informé d'une convocation.

Ceux qui sont derrière cette descente devrait savoir qu'on ne peut pas m'intimider. Je suis prêt à donner ma vie pour les causes que je défends.

Je continuerai mon travail comme d'habitude. Quiconque a un élément d'information qui pourrait me permettre d'identifier les policiers qui ont escaladé ma porte est vivement sollicité.

Je me remets au bon Dieu en ce qui concerne mes jours sur cette terre.

Merci de partager ce message pour me permettre d'identifier les policiers qui me cherchent.", a déclaré Me Thierno Souleymane BALDE, Président de l'IRDED.

Mamadou Oury

TPI de N'zérékoré

Des criminels condamnés à des peines de 3 à 15 ans

Selon Mediaguinee, après plusieurs jours de débats, le Tribunal de Première Instance de N'zérékoré a rendu son verdict lundi dans plusieurs dossiers criminels. Les condamnations vont de 3 à 15 ans de prison.

François Loua, alias Franco, poursuivi pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort de Marie Haba sans intention de la donner, a été condamné pour la répression, à 8 ans de prison avec une période de sûreté de 5 ans.

Maurice Honomou, a lui aussi été reconnu coupable de coups et blessures volontaires contre dame Pola Lamah sans intention de lui donner la mort. Pour la répression, il a été condamné à 7 ans de réclusion criminelle avec une période de sûreté de 5 ans.

Dans cet autre dossier, le tribunal a requalifié les faits. Madame Seny Bamba, Marc Haba, Gbasou Loua, Nianga en fuite,

pour la répression, Marc Haba et Seny Loua, et par défaut à l'égard de Nianga Goumou en matière criminelle et premier ressort, après en avoir délibéré sur l'action publique, requalifie les faits initialement poursuivis pour tentative d'assassinat et de

complicité en homicide involontaire. En conséquence, déclare Seny Bamba, Marc Haba et Gbasou Loua, non coupables de complicité du délit d'homicide involontaire et les renvoie pour fins de la poursuite pour délit non établi à leur encontre. Par contre, déclare Nianga Goumou coupable délit d'homicide volontaire commis sur la personne de Thérèse Loua, consécutif au traumatisme associant une perte de connaissance. Pour la répression, Nianga Goumou a été condamné à 5 ans d'emprisonnement et décerne mandat d'arrêt contre lui à l'audience.

Gaspard Mamy et Jules Fangamou ont été déclarés coupables des faits d'association de malfaiteurs, de vols à main armée et de détention illicite d'arme légère. Gaspard Mamy a été condamné à 5 ans et Jules Fangamou à 3 ans d'emprisonnement.

Un mandat d'arrêt est donc décerné contre Jules Fangamou.

Poursuivi pour tentative de meurtre sur son frère, Augustin Koulemou a été condamné par le Tribunal à 15 de prison avec une période de sûreté de 10 ans.

Pour la petite histoire, le frère de Augustin Koulemou, qui est Augustin Victor Kolié qui vit en Europe lui a envoyé une forte somme d'argent estimée à un milliard de francs guinéens pour payer des parcelles. Mais ce dernier aurait détourné ce montant. Il a donc décidé de tirer sur son frère pour s'accaparer de ses biens. Cet acte criminel est survenu lorsque son frère lui a demandé de l'accompagner à Lola pour faire les échanges d'argent. C'est arrivé au niveau de Koulé, qu'il a dit son frère qu'il veut se mettre à l'aise. Quand ce dernier a arrêté la voiture, Augustin Koulemou a tiré sur lui. Ce dernier a pris la fuite. Son bourreau, a pris la voiture pour continuer au village. Son frère a été sauvé par la gendarmerie routière après plusieurs heures passées en brousse.

Dans l'autre dossier de viol,



le Tribunal a déclaré Nasta Sakouvogui, non coupable des délits non constitués et ordonne son acquittement.

Le procureur près le tribunal de Première Instance, Abdoulaye Komah, s'est réjoui de ces peines prononcées. Par ailleurs, il compte interjeter appel dans l'affaire de tentative d'assassinat sur Thérèse Loua.

« Le président du tribunal a requalifié les faits et a prononcé des relaxes.

Seny Bamba, Marc Haba, Gbasou Loua des fins de la poursuite. Moi dans mes

réquisitions, j'avais parlé de renvoyer Gbasou Loua et à condamner Seny Bamba, Marc Haba de façon contradictoire et de condamner Nianga Goumou par défaut à de lourdes peines. Le président du tribunal, voire le siège, ils ont requalifié les faits d'homicide et renvoyé Seny Bamba, Marc Haba, Gbasou Loua des fins de la poursuite pour délit non constitué.

C'est là où je n'étais pas d'accord. Il faudrait que la cour suprême réexamine les faits », a fait savoir le magistrat, rapporte le site Mediaguinee.

Mamadou Oury

MIGRATION ILLÉGALE

Joe Biden durcit les conditions d'entrée aux Etats-Unis via la frontière mexicaine

Joe Biden a annoncé qu'il fermerait temporairement la frontière des Etats-Unis avec le Mexique à chaque rebond d'arrivées de migrants clandestins, un coup de barre à droite, en pleine campagne pour se maintenir à la Maison Blanche face à Donald Trump.

Le président démocrate, 81 ans, va signer un décret annoncé de longue date qui empêcherait les migrants entrés illégalement d'accéder au système d'asile lorsque leur nombre dépasse les 2.500 par jour. Le texte facilite aussi les expulsions vers le Mexique, selon la Maison Blanche.

« Pour Joe Biden, la sécurité des familles américaines doit toujours passer en premier. C'est pourquoi le président annonce aujourd'hui de nouvelles mesures historiques visant à empêcher les migrants qui franchissent illégalement notre frontière méridionale de bénéficier de l'asile » aux Etats-Unis, a déclaré un porte-parole de la Maison-Blanche, Andrew Bates. Le chef de l'Etat doit lui-même s'exprimer à 14H00 (18H00 GMT).

Selon des responsables américains, le nombre de personnes franchissant la frontière sans papiers est déjà supérieur au seuil fixé et les nouvelles restrictions devraient s'appliquer tout de suite. « Nous nous attendons à ce que la mesure entre en vigueur immédiatement », une fois le décret signé, a dit un responsable américain sous couvert de l'anonymat.

Les demandeurs d'asile seraient à nouveau autorisés à entrer dès que leur nombre tomberait à 1.500 par jour, selon les mêmes sources. Il



s'agit d'une politique d'immigration parmi les plus restrictives jamais adoptées par un président démocrate, alors que tous les sondages montrent que le sujet pèse lourd sur les chances de réélection de Joe Biden en novembre.

Son adversaire républicain Donald Trump a balayé ces annonces, répétant que le

président américain a selon lui « complètement abandonné (la) frontière méridionale ». « Joe Biden prétend enfin faire quelque chose au sujet de la frontière – mais en fait, ce n'est qu'une façade car il sait qu'un débat aura lieu dans trois semaines », a-t-il écrit sur son réseau Truth Social, en référence au duel télévisé qui

les opposera le 27 juin.

Donald Trump martèle que les migrants clandestins sont à l'origine d'une vague de criminalité aux Etats-Unis. Or, ni les statistiques policières disponibles dans les grandes villes, ni les études ne démontrent la réalité d'un tel phénomène.

Stratégie risquée

De son côté, le président républicain de la Chambre des représentants, Mike Johnson, a dénoncé « de la poudre aux yeux ». Démocrates et républicains s'écharpent sur l'immigration et n'ont pas réussi à s'entendre sur une proposition de loi négociée durant des mois au Congrès, et finalement rejetée par les conservateurs.

La Maison Blanche s'est efforcée mardi de désamorcer les critiques selon lesquelles M. Biden copierait M. Trump, en utilisant les mêmes dispositifs que son prédécesseur. « Toutes ces politiques contrastent fortement avec la manière dont l'administration précédente a géré l'immigration », a avancé un deuxième haut responsable. « Ils ont diabolisé les immigrés, institué des raids massifs, séparé les familles à la frontière et mis les enfants dans des cages ».

Malgré tout, Joe Biden adopte une stratégie risquée avec ce

durcissement. Il pourrait en effet susciter la colère de l'aile gauche de son parti. Le décret est basé sur une loi préalablement utilisée par l'administration Trump pour interdire l'entrée aux Etats-Unis aux ressortissants de plusieurs pays musulmans. En tout état de cause, les mesures devraient être contestées devant les tribunaux.

A l'approche de la présidentielle, les républicains cherchent à faire de l'immigration le sujet central du débat, accusant Joe Biden d'être responsable d'une « invasion ». Donald Trump, qui avait construit lors de son mandat des pans de mur à la frontière mexicaine, tient une rhétorique de plus en plus incendiaire envers les migrants, les accusant d'« empoisonner le sang » du pays.

Dans les 12 mois qui ont précédé octobre 2023, 2,4 millions de personnes ont été interceptées à la frontière avec le Mexique, un record. En décembre, quelque 10.000 personnes, poussées par la pauvreté et la violence en Amérique latine, traversaient illégalement la frontière chaque jour. Ce nombre a depuis baissé, mais le sujet reste brûlant.

AFP

AFRIQUE

Le Nigeria ralenti par une grève illimitée sur fonds de crise économique

Ecoles fermées, vols internes annulés, pannes d'électricité... Une grève illimitée a démarré lundi au Nigeria à l'appel des syndicats après l'échec des négociations avec le gouvernement pour un nouveau salaire minimum, dans un contexte de grave crise économique.

Les principaux syndicats, le Congrès du travail du Nigeria (NLC) et le Congrès des syndicats (TUC), ont exhorté les travailleurs à ne pas aller au travail après que le gouvernement a refusé d'augmenter le salaire minimum au-delà de 60.000 nairas (environ 41 euros) par mois, selon les médias locaux. « Les travailleurs nigériens restent chez eux. Oui ! Pour un salaire décent. Non ! À un salaire de misère », ont déclaré les syndicats dans un communiqué commun. Depuis son arrivée au pouvoir

il y a un an, le président Bola Ahmed Tinubu a mis fin à la subvention des carburants et au contrôle des devises, ce qui a entraîné un triplement des prix de l'essence et une hausse du coût de la vie, le naira ayant chuté par rapport au dollar. M. Tinubu a appelé à la patience pour permettre à ses réformes de porter leurs fruits, affirmant qu'elles contribueraient à attirer les investissements étrangers.

Dans la capitale Abuja, des bureaux gouvernementaux, des stations-service et des tribunaux étaient fermés lundi

matin, tandis que de longues files d'attente se formaient devant les portes verrouillées de l'aéroport de la ville, ont constaté des journalistes de l'AFP. Les vols intérieurs ont été annulés et l'aéroport sera à nouveau fermé mardi, a déclaré à l'AFP une source proche de l'Autorité fédérale des aéroports du Nigeria (FAAN).

Les syndicats protestent également contre une hausse des prix de l'électricité. Le syndicat de la société de transmission d'électricité au Nigeria a déclaré avoir coupé

le réseau national d'électricité au cours de la soirée de dimanche et lundi, engendrant des pannes dans tout le pays. A Abuja, la présence de soldats et de personnel de sécurité a été renforcée dans les rues. Dans la mégapole de Lagos, un journaliste de l'AFP a constaté que le tribunal du travail était fermé, et que les enfants rentraient chez eux à pied après avoir appris que leurs écoles étaient fermées.

« Les travailleurs nigériens, qui sont l'épine dorsale de l'économie de notre pays, méritent des salaires justes et

décents qui reflètent les réalités économiques actuelles », avaient déclaré les syndicats dans un communiqué publié vendredi. Contacté par l'AFP, le gouvernement n'a pas répondu immédiatement à nos sollicitations.

En février dernier, des milliers de Nigériens s'étaient mobilisés contre la hausse du coût de la vie à l'appel des syndicats.

AFP